

« Une façon créative de penser »

Mémoire de la Conférence canadienne des arts

« Il nous faut une nouvelle manière de penser, un nouveau vocabulaire. Nous pensons encore comme au 19^e siècle avec une technologie du 21^e. Nous devons changer nos cerveaux. C'est pour ça que je suis tellement favorable aux arts, parce que l'art nous donne une nouvelle manière de penser ».

Andrei Voznesensky (poète russe)

Aperçu : Changements dans la population active canadienne

La CCA suit avec beaucoup d'intérêt l'évolution de l'économie et de la population active canadiennes. Pendant de nombreuses années, les intérêts des artistes canadiens, des créateurs et des professionnels de l'art étaient profondément différents de ceux de la majeure partie de la population active du Canada.

Le secteur des arts et de la culture connaît l'un des taux d'emploi autonome les plus élevés de l'économie canadienne, avec des travailleurs possédant un large éventail de compétences sophistiquées leur permettant d'exercer simultanément plusieurs activités différentes pour gagner leur vie. Le secteur des arts et de la culture regroupe beaucoup d'activités différentes comme la radiodiffusion, l'édition, les arts du spectacle, la musique, l'enregistrement du son, le cinéma, la vidéo, les nouveaux médias, ainsi que maintes activités d'étude et de célébration de notre diversité et de notre patrimoine culturel en évolution constante, ce qui engloba la contribution des peuples autochtones et des nouveaux Canadiens.

La CCA continue de participer aux consultations prébudgétaires afin de mettre l'accent sur les différences existant dans notre population active culturelle dominée par des professionnels indépendants, et afin de chercher des solutions aux défis auxquels le secteur est confronté sur le plan de la main-d'œuvre, de la fiscalité et des avantages sociaux.

Cette année marque toutefois un certain changement par rapport à la tradition. Notre réflexion actuelle part du fait que l'économie du Canada continue d'évoluer d'un contexte industriel vers un contexte fondé sur l'information, l'innovation et la créativité dans tous les domaines. Nous avons pu constater ainsi un accroissement du travail autonome dans toute la population active canadienne, ainsi que l'érosion du plus grand mythe de l'économie industrielle, c'est-à-dire que les travailleurs auront le même emploi pendant toute leur vie, n'auront qu'une seule source de revenus et prendront leur retraite à 65 ans.

Il est désormais évident pour la CCA que l'heure est venue de recalibrer bon nombre de nos politiques et règlements qui rappellent une époque où l'emploi autonome était une aberration. Aujourd'hui, l'emploi autonome est la norme. Il est temps de faire en sorte que le gouvernement fédéral aide et protège tous les Canadiens

qui choisissent de travailler de manière autonome et d'avoir plusieurs sources de revenus différentes pour gagner leur vie.

Dans ce mémoire de consultation prébudgétaire de 2006 intitulé « Une façon créative de penser », la CCA a choisi de situer ses recommandations dans ce contexte plus large de changement social et économique touchant tous les secteurs de la vie canadienne. Le but de ses recommandations est d'inviter le gouvernement fédéral à répondre sérieusement à ces changements fondamentaux qui touchent des centaines de milliers de Canadiens, dans tous les domaines d'activité.

La CCA invite le ministre des Finances, les membres du Comité permanent des finances et les décideurs fédéraux à se pencher très sérieusement sur ses recommandations et à passer de l'autre côté du miroir pour entrer dans un 21^e siècle où les Canadiens exercent plus de choix que jamais quant à la gestion de leur carrière.

1. Le secteur des arts et de la culture, source de bienfaits pour tous les Canadiens

Malgré les idées reçues, le secteur des arts et de la culture du Canada n'est pas un milieu raréfié ou détaché du reste de la société. En 2001, les industries culturelles ont été à l'origine d'emplois directs pour 611 000 Canadiens, soit 4,1 % de la population active totale. La même année, les industries de l'agriculture, des forêts, des mines, du pétrole et du gaz naturel employaient 602 200 personnes¹. Le secteur des arts et de la culture regroupe l'une des populations actives les plus éduquées puisque 41 % de ses membres ont un diplôme ou un certificat universitaire, contre 22 % pour l'ensemble de la population active. Par leur travail, les membres du secteur des arts et de la culture contribuent de manière vitale à l'économie et à la société.

Sur le plan économique, les consommateurs canadiens ont dépensé 22,8 milliards de dollars en 2003 pour acheter des biens et services culturels; en 2002, les industries culturelles ont contribué à hauteur de 40 milliards de dollars au PIB du pays. La même année, l'extraction minière et pétrolière a fourni 35,4 milliards de dollars au PIB, et l'agriculture et les forêts, 21 milliards, soit environ la moitié de la contribution du secteur culturel.² **Le financement public des arts du spectacle à but non lucratif engendre à lui seul un rendement fiscal de 176 %.**³

Les artistes, les créateurs et les professionnels des arts sont profondément ancrés dans leurs collectivités et sont considérés comme des indicateurs vivants de la qualité de vie dans les villes et villages. Des universitaires tels que Richard Florida ont documenté le rôle crucial que jouent les arts dans le renouveau économique des collectivités, notamment urbaines mais ce phénomène se manifeste aussi dans les collectivités rurales. Au Canada, la CCA est parfaitement consciente du pouvoir transformateur des arts et de la culture dans des collectivités telles que Stratford en Ontario, Chemainus en Colombie-Britannique, Caraquet au Nouveau-Brunswick et Banff en Alberta, pour n'en donner que quelques exemples. Nous devrions donc nous enorgueillir de ses succès et

¹ Statistique Canada, Emploi selon la branche d'activité, 2006

² Statistique Canada, Produit intérieur brut par industrie, 2005

³ Statistique Canada, Contribution économique de la culture, 2005

nous efforcer ensemble de favoriser les conditions sociales et économiques qui produiront encore plus de ces « collectivités créatives ».

2. Investir pour les enfants du Canada

La CCA félicite le gouvernement d'avoir instauré le crédit d'impôt pour l'activité physique des enfants, qui a été annoncé dans le budget fédéral de 2006 et prendra effet le 1^{er} janvier 2007. L'objectif de ce crédit est d'accorder un allègement fiscal aux parents qui inscrivent leurs enfants à des programmes d'activités physiques pour contribuer à leur développement et à leur épanouissement physique. La CCA constate avec satisfaction qu'une certaine forme de formation artistique bénéficiera probablement de cette mesure à cause de son impact sur le système cardio-vasculaire (les arts de la danse et certains arts du cirque).

Cela dit, nous soutenons que les bienfaits de ce type de formation vont au-delà de la forme physique et résident aussi dans d'autres formes d'activité artistique. La CCA estime que le gouvernement devrait adopter une démarche plus globale au sujet de la forme physique de nos enfants étant donné que la formation artistique a des effets très positifs et très bien documentés sur le développement de l'enfant. Voilà pourquoi elle a préparé à l'intention du ministre des Finances et du Groupe d'experts sur le crédit d'impôt pour l'activité physique des enfants un mémoire les invitant à étendre ce crédit aux activités artistiques. Les membres du Comité des finances en recevront un exemplaire. La CCA a examiné des rapports de recherche exhaustifs démontrant les importants bienfaits individuels et sociaux de la participation des enfants et des adolescents aux arts.

Recommandation

La CCA juge que l'extension aux activités artistiques du crédit d'impôt pour l'activité physique des enfants est une autre forme de bienfait octroyé aux familles et aux enfants du Canada, et elle invite les membres du Comité permanent des finances à endosser officiellement sa position à ce sujet.

3. Encourager la créativité

Dans le contexte de l'évolution continue de l'économie canadienne, bon nombre de voix se sont élevées pour réclamer une amélioration de la productivité, de l'innovation et de la créativité dans tous les secteurs. L'aptitude à produire de nouvelles idées et de nouvelles formes d'expression ou à inventer de nouvelles choses est un facteur central de notre aptitude collective à prospérer dans la nouvelle économie.

Récompenser l'innovation et la créativité serait une mesure très positive pour atteindre nos objectifs en matière de productivité. La CCCA recommande depuis déjà un certain temps l'exonération d'une partie des revenus issus des droits d'auteur et des revenus résiduels de l'impôt fédéral sur le revenu. Dans un rapport de février 2006 intitulé « Du bronze à l'or », le Conseil canadien des chefs d'entreprises (CCCE) a endossé ce concept en élargissant la proposition de la CCA à toutes les formes de propriété intellectuelle.

Le gouvernement du Québec a adopté une mesure similaire en 1995. Dans cette province, l'exonération s'applique de manière progressive pour permettre aux créateurs et aux détenteurs de droits d'auteur de déduire un maximum de 15 000 \$ par an de revenus de droits d'auteur. Cette mesure a été modifiée pour inclure les revenus tirés des droits de reproduction privée, des droits de prêt public et des droits de voisinage dans l'industrie de l'enregistrement sonore.

Les artistes du spectacle œuvrant dans le cinéma et la télévision estiment qu'une telle mesure devrait également s'appliquer aux droits résiduels de l'utilisation publique des productions auxquelles ils participent. À l'heure actuelle, ces paiements résiduels ne sont pas touchés par la loi du droit d'auteur mais ils sont analogues aux redevances de tous les créateurs et des détenteurs de droits d'auteur. Si l'on veut assurer l'équité de l'exonération fédérale, il faut tenir compte de la situation de ces artistes.

L'adoption d'une disposition similaire au palier fédéral permettrait aux créateurs et aux innovateurs de tirer pleinement avantage du fruit économique de leur travail et stimulerait considérablement l'innovation et la créativité dans tous les domaines. La CCA recommande que l'exonération de cette forme de revenu soit au minimum de 30 000 \$.

Le traitement fiscal des subventions accordées aux particuliers préoccupe depuis longtemps le secteur des arts et de la culture. La CCA sait que l'Agence du revenu du Canada a mis sur pied un système complexe et alambiqué d'évaluation du statut fiscal des subventions, des prix, des bourses et des autres formes d'aide financière aux particuliers. Les organisations membres de la CCA représentant les artistes et créateurs individuels réclament l'exonération fiscale des subventions aux particuliers. Il s'agit là d'une question exigeant l'analyse et les conseils d'experts pour garantir un traitement fiscal égal à tous les bénéficiaires de telles subventions aux particuliers. La CCA a écrit au Comité d'experts indépendant sur les programmes de subventions et de contributions pour lui demander son opinion. Elle tentera également d'obtenir une analyse indépendante de cette question d'exonération fiscale des subventions aux particuliers pour en traiter dans son mémoire prébudgétaire de l'an prochain.

Recommandation

La CCA recommande au Comité permanent des finances d'endosser sa position sur les bienfaits de ces mesures fiscales et demande au ministre des Finances de les inclure dans le budget fédéral de 2007. Il s'agit de prévoir une exonération de 30 000 \$ au minimum sur le revenu tiré des droits d'auteur et des paiements résiduels, et une exonération fiscale des subventions aux artistes et créateurs individuels.

4. Traitement équitable des personnes occupant un emploi autonome

Dans le même ordre d'idées, la CCA propose au gouvernement de faire un premier pas en faveur du nombre croissant de Canadiens et Canadiennes occupant un emploi autonome. Dans le régime fiscal actuel, ces personnes doivent acquitter la part de l'employeur et la part de l'employé des primes d'assurance-emploi et du Régime de pensions du Canada. Le paradoxe de cette situation est que, même si le paiement des primes est obligatoire, ces personnes sont d'office privées du droit de toucher des prestations d'assurance-emploi ainsi que bon nombre des prestations dites accessoires

du Régime de pensions du Canada comme les prestations de maternité et les allocations d'invalidité.

Recommandation

La CCA recommande au gouvernement d'adopter une démarche constructive pour résoudre le traitement inique des personnes occupant un emploi autonome en ce qui concerne le régime d'assurance-emploi et le Régime de pensions du Canada.

En portant l'exemption personnelle de base à 10 000 \$, le gouvernement pourrait atteindre plusieurs autres objectifs louables. Une telle décision représenterait une sorte de compensation pour les paiements d'assurance-emploi et de RPC que sont obligées de faire les personnes occupant un emploi autonome.

Toute autre prise en compte des réalités de l'emploi autonome serait également utile. La CCA, dont les membres comprennent des dizaines de milliers d'artistes professionnels, de créateurs et de professionnels des arts, réclame depuis des décennies le rétablissement dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* des dispositions d'étalement du revenu.

La CCA a reçu au cours des années des réponses détaillées de plusieurs ministres des Finances lui disant pourquoi cela n'est pas possible. Elle a partagé cette information avec ses membres qui persistent à prévoir une certaine forme de compensation pour la fluctuation annuelle de leurs revenus, facteur qui leur impose un fardeau fiscal excessif dans les années fastes sans tenir compte du fait qu'elles ont pu être précédées de plusieurs années de vaches maigres.

Ce phénomène frappe maintenant d'autres Canadiens occupant un emploi autonome qui sont affectés par ces fluctuations annuelles de leurs possibilités de revenus. La CCA est sensible aux efforts déployés par plusieurs ministres et agents ministériels pour ne pas induire en erreur le secteur des arts et de la culture sur la faisabilité du rétablissement de l'étalement du revenu mais elle continue d'exprimer sa revendication à ce sujet, par souci d'équité.

La CCA trouve au mieux suspecte l'idée que les cotisations de REER ont le potentiel d'offrir un avantage similaire.

Recommandation

Au minimum, la CCA recommande au Comité permanent des finances de discuter de cette question d'étalement du revenu avec les représentants du ministère des Finances pour voir s'il ne serait pas possible d'envisager un autre système. La CCA demande aussi que l'exemption personnelle de base pour les personnes occupant un emploi autonome soit portée à 10 000 \$.

5. Investissements fédéraux dans le secteur des arts et de la culture

« Personne ne peut prévoir l'avenir. Personne ne peut faire de projets à long terme. Tout ce qu'on peut espérer, disait Robert Bridges, c'est de gérer brillamment l'imprévu. De chevaucher l'ouragan. C'est tout ce qu'on peut faire. »

Arthur C. Clarke

Lors de ses comparutions antérieures devant le Comité permanent des finances ou le Comité permanent du patrimoine canadien ainsi que dans ses contacts avec les représentants du gouvernement, la CCA a toujours réclamé un **financement accru et stable** du secteur des arts et de la culture.

Une partie importante de ce financement est investie dans la créativité par le truchement du Conseil des arts du Canada. Dans son mémoire de consultation prébudgétaire de l'an dernier, « Setting the Stage », la CCA a endossé l'appel de la Canadian Arts Coalition pour un relèvement des dépenses fédérales pour les arts en jusqu'à 5 dollars par habitant par le truchement du Conseil des arts. Cette position a fait l'objet d'un large consensus dans le pays, et le secteur des arts et de la culture a reçu avec plaisir la nouvelle d'une augmentation de 50 millions de dollars au cours des deux prochains exercices budgétaires du budget du Conseil des arts du Canada, annoncée dans le budget de 2006.

Cette annonce a été perçue comme un endossement important par le gouvernement fédéral de son rôle dans le financement des arts et de la culture, de manière générale, et du rôle vital que joue le Conseil des arts dans ce secteur depuis 50 ans. Toutefois, la CCA et ses collègues de la Canadian Arts Coalition maintiennent leur position que le gouvernement doit investir sensiblement plus pour les artistes et les créateurs et que le Conseil des arts est le mécanisme approprié pour distribuer les fonds publics, comme l'examen spécial du vérificateur général le confirmera sans doute.

Recommandation

La CCA appuie la revendication d'autres augmentations du budget du Conseil des arts et demande que l'augmentation de 30 millions de dollars du budget de 2007-2008 du Conseil, annoncée dans le budget fédéral de mai 2005, devienne permanente.

Entre-temps, toutefois, la CCA tient à souligner les défis financiers auxquels bon nombre de nos institutions culturelles nationales, dont celles du portefeuille de Patrimoine canadien, sont continuellement confrontées. À cause de cela, la réduction de l'accès public, le report de travaux importants de réparation et d'amélioration et la difficulté à s'acquitter de leur mandat sont devenus routiniers dans ce secteur.

Recommandation

La CCA demande au Comité permanent des finances de s'assurer qu'il comprend bien les besoins financiers uniques de chacune des agences et institutions du ministère du Patrimoine canadien, et il recommande au ministre des Finances et à ses collaborateurs de se pencher sur la nature critique de ces défis budgétaires.

La situation budgétaire des musées nationaux a fait partie des préoccupations exprimées par la vérificatrice générale du Canada, Sheila Fraser, dans son étude des

institutions muséales et patrimoniales fédérales. Le 1^{er} avril 2004, il y a près de deux ans déjà, elle faisait la déclaration suivante devant les membres du Comité permanent du patrimoine canadien au sujet de son rapport de novembre 2003 sur les institutions patrimoniales :

« Notre vérification a révélé que le patrimoine culturel qui se trouve sous l'égide du gouvernement fédéral est exposé à de sérieux risques de pertes. Par exemple :

- La constitution des archives fédérales se fait péniblement parce que, d'une part, les Archives nationales du Canada n'ont pas encore réussi à mettre au point les outils nécessaires à l'acquisition efficiente des documents gouvernementaux présentant un intérêt historique et une importance archivistique et, d'autre part, parce que les ministères ont accordé peu d'attention à la gestion de l'information au cours des dernières années.
- Plus de 90 p. 100 des collections de la Bibliothèque nationale du Canada sont gardées à des degrés de température et à des taux d'humidité qui ne répondent pas aux normes reconnues de conservation.
- Plus des deux tiers des lieux historiques nationaux administrés par l'Agence Parcs Canada et des édifices fédéraux du patrimoine montrent des signes de détérioration. Ils nécessiteront des interventions de protection d'ici deux à cinq ans sous peine de perdre définitivement les éléments qui marquent leur importance historique, d'être fermés au public ou de se dégrader rapidement. Les travaux de restauration requis vont de la réfection de toitures d'édifices à la stabilisation des fondations des structures et des monuments.

Une fois le patrimoine perdu, on ne peut le récupérer. Si rien n'est fait, les générations à venir risquent de ne plus avoir accès à des éléments importants de leur patrimoine ou d'avoir à assumer des coûts plus élevés pour le conserver. »

En outre, la communauté muséale du Canada a entrepris des discussions avec le ministère du Patrimoine canadien sur l'élaboration et la mise en œuvre d'une nouvelle politique fédérale des musées. Bien que ce processus ait démarré il y a déjà quelques années, la ministre du Patrimoine canadien, l'honorable Bev Oda, faisait récemment -- le 1^{er} juin 2006 -- la déclaration suivante devant le Comité permanent du patrimoine canadien :

« Je dirais que cela (une nouvelle politique fédérale des musées) peut prendre plus de temps qu'on ne s'y attendrait, car je crois vraiment que nous devons rencontrer le plus de représentants possible... Nous avons rencontré les associations des musées. J'ai demandé à certains de mes collègues de parler aux musées locaux pour voir quelles sont, selon eux, leurs plus grandes difficultés pour le moment. Lorsque vous essayez d'entreprendre ce genre de consultation approfondie sans vous lancer dans un processus très coûteux et très long... J'essaie d'accélérer les choses, mais en réalité ce n'est pas pour demain. »

Bon nombre de musées locaux et d'institutions patrimoniales du Canada font face à des défis aussi difficiles que ceux mentionnés par la vérificatrice générale dans son rapport

de novembre 2003 au sujet des institutions fédérales. Dans certains cas, ces pressions mettent leur existence même en péril, ainsi que l'intégrité de collections précieuses qui font partie du patrimoine culturel commun des Canadiens.

Recommandation

La CCA invite le ministre des Finances et le Comité permanent des finances à régler le problème du financement des institutions muséales et patrimoniales fédérales dans le prochain budget fédéral, ainsi que la question urgente de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une nouvelle politique fédérale des musées.

La CCA tient aussi à remercier le gouvernement pour les changements qu'il a apportés au traitement des gains en capital issus du don aux organismes de charité de biens ayant pris de la valeur. Ces changements constituent un outil apprécié qui permettra aux institutions artistiques et culturelles d'obtenir plus de revenus sous forme de dons de charité. Avec la création de programmes de financement de contrepartie aux paliers de gouvernement fédéral et provincial, l'incidence de ce changement sera très rapidement perçue et appréciée.

L'an dernier, le gouvernement annonçait dans le budget fédéral de 2006 l'extension d'une série de programmes de financement gérés dans le cadre du programme « Un avenir en art ». Ces programmes qui contribuent à la pérennité organisationnelle et à l'aménagement et à l'amélioration d'installations permettent aux arts et aux artistes de se manifester dans les collectivités locales et de célébrer les succès de ces dernières dans le domaine des arts. À ce titre, ils sont devenus une composante importante de la trousse de survie de centaines d'organisations artistiques de tout le pays.

Les membres de la CCA lui ont dit qu'assurer la permanence de ces programmes ferait beaucoup pour rehausser la stabilité financière de douzaines d'organisations artistiques et culturelles. Ce sont des programmes qui permettent d'avoir accès à des fonds pour la revitalisation et la régénération du secteur des arts et la culture.

Les programmes exploités sous « Un avenir en art » ont fait récemment l'objet d'une évaluation qui a conclu qu'ils constituent une forme efficace de soutien fédéral et qu'ils ont été gérés selon les normes les plus rigoureuses de reddition de comptes et de transparence.

Recommandation

La CCA demande au Comité permanent des finances de recommander que la série de programmes relevant de « Un avenir en art » de Patrimoine canadien soit placée sur une base de financement permanent et que les programmes de financement de contrepartie soient élargis, à titre de complément des changements apportés au traitement fiscal des gains en capital dans le budget de 2006.

6. Mesures raisonnables de reddition de comptes

Dans son mémoire de l'an dernier, la CCA évoquait le fardeau administratif de plus en plus lourd qui est imposé aux bénéficiaires de fonds fédéraux. Cette obligation renforcée de reddition de comptes accrue est imposée aussi bien à un bénéficiaire de fonds publics de 25 000 \$ qu'à un bénéficiaire de 2 millions et demi.

La CCA appuie totalement les mesures destinées à assurer un usage responsable des deniers publics mais elle a entendu des organisations artistiques et culturelles dire que l'obligation de faire rapport sur toutes les sommes publiques qu'elles reçoivent, conjuguée aux difficultés qu'elles rencontrent pour formuler des demandes, impose un fardeau irréaliste à leur personnel. Le rôle premier de ces organisations est de produire des pièces de théâtre, des concerts, des spectacles de ballet, des festivals, des événements médiatiques et des expositions d'arts visuels pour le public. Alors que le personnel et les conseils de ces organisations se démènent pour trouver les fonds et le public nécessaires à la continuation de leur travail, le temps excessif qu'ils consacrent à des activités autres que leur fonction première les détourne de leur mission fondamentale de faire participer les Canadiens à toutes sortes d'expériences artistiques.

La CCA a exprimé son appui au mémoire adressé par Imagine Canada au Groupe fédéral d'experts sur les subventions et contributions pour réclamer un système de reddition de comptes plus léger, mais au demeurant suffisamment rigoureux, pour les bénéficiaires de deniers publics dans le secteur des arts et de la culture. Ce système devrait être adapté à la fois à la taille de l'investissement et au degré de risque de l'activité subventionnée.

Recommandation

La CCA recommande au Comité permanent des finances de se pencher sur ce problème de reddition de comptes excessive dans son rapport au ministre des Finances.

7. Conclusion - L'agenda culturel du gouvernement fédéral

Dans les prochains mois, le gouvernement fédéral se penchera sur certaines questions fondamentales de politique culturelle revêtant un intérêt crucial pour le secteur des arts et de la culture et pour tous les Canadiens. Une révision est en cours ou va bientôt débiter au sujet d'un large éventail de questions touchant la politique internationale, la politique de la télévision et la politique des musées et des institutions patrimoniales, et il y aura des consultations sur des questions telles que le déséquilibre fiscal, les programmes d'infrastructure, les subventions et contributions, la propriété étrangère dans le secteur des télécommunications et de la radiodiffusion, l'impact des nouvelles technologies sur la radiodiffusion, l'avenir des règlements sur le contenu canadien, la politique fédérale d'approvisionnement et j'en passe.

La CCA est prête à participer à l'examen de ces questions au nom du secteur des arts et de la culture, avec ses membres et collègues des autres organisations du monde des arts. Le secteur des arts et de la culture apporte une contribution importante à notre économie nationale, à l'épanouissement de nos enfants et à notre image internationale. Il nous appartient à tous et toutes de nous assurer que ces facteurs sont pris en considération dans l'élaboration des politiques publiques.

La CCA accueille ces études et consultations avec plaisir, convaincue que le gouvernement, en coopération démocratique avec les organisations de la société civile et les citoyens, fera du Canada un pays encore plus propice à la créativité, à l'imagination et l'amélioration de la qualité de vie.

Résumé des recommandations prébudgétaires de la Conférence canadienne des arts

1. La CCA juge que l'extension aux activités artistiques du crédit d'impôt pour l'activité physique des enfants est une autre forme de bienfait octroyé aux familles et aux enfants du Canada, et elle invite les membres du Comité permanent des finances à endosser officiellement sa position à ce sujet.
2. La CCA recommande au Comité permanent des finances d'endosser sa position sur les bienfaits de ces mesures fiscales et demande au ministre des Finances de les inclure dans le budget fédéral de 2007. Il s'agit de prévoir une exonération de 30 000 \$ au minimum sur le revenu tiré des droits d'auteur et des paiements résiduels, et une exonération fiscale des subventions aux artistes et créateurs individuels.
3. La CCA recommande au gouvernement d'adopter une démarche constructive pour résoudre le traitement inique des personnes occupant un emploi autonome en ce qui concerne le régime d'assurance-emploi et le Régime de pensions du Canada.
4. Au minimum, la CCA recommande au Comité permanent des finances de discuter de cette question d'étalement du revenu avec les représentants du ministère des Finances pour voir s'il ne serait pas possible d'envisager un autre système. La CCA demande aussi que l'exemption personnelle de base pour les personnes occupant un emploi autonome soit portée à 10 000 \$.
5. La CCA appuie la revendication d'autres augmentations du budget du Conseil des arts et demande que l'augmentation de 30 millions de dollars du budget de 2007-2008 du Conseil, annoncée dans le budget fédéral de mai 2005, devienne permanente.
6. La CCA demande au Comité permanent des finances de s'assurer qu'il comprend bien les besoins financiers uniques de chacune des agences et institutions du ministère du Patrimoine canadien, et il recommande au ministre des Finances et à ses collaborateurs de se pencher sur la nature critique de ces défis budgétaires.
7. La CCA invite le ministre des Finances et le Comité permanent des finances à régler le problème du financement des institutions muséales et patrimoniales fédérales dans le prochain budget fédéral, ainsi que la question urgente de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une nouvelle politique fédérale des musées.
8. La CCA demande au Comité permanent des finances de recommander que la série de programmes relevant de « Un avenir en art » de Patrimoine canadien soit placée sur une base de financement permanent et que les programmes de financement de contrepartie soient élargis, à titre de

complément des changements apportés au traitement fiscal des gains en capital dans le budget de 2006.

- 9. La CCA recommande au Comité permanent des finances de se pencher sur ce problème de reddition de comptes excessive dans son rapport au ministre des Finances.**